

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 27

Artikel: Une société de pêcheurs, à Bâle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La bataille de Morat.

A PROPOS DE PEaux DE MOUTONS.

Nous lisons dans le Dictionnaire historique de Moréri, qui date de 1698, les lignes suivantes :

« Charles, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., surnommé le *Hardi*, le *Guerrier* et le *Téméraire*, naquit à Dijon le 10 novembre 1433. Il porta premièrement le titre de comte de Charollais, sous lequel il assista à diverses batailles, entr'autres à celle de Montléri, contre le roi Louis XI, à qui il fit toujours beaucoup de peine ; et en se joignant aux ennemis de ce roi, il causa cent sortes de maux à la France, par son ambition. Depuis, il envahit la Lorraine, qui lui était nécessaire pour joindre les Pays-Bas avec les duché et comté de Bourgogne. La Lorraine conquise, il avait dessein de soumettre plusieurs autres provinces, mais auparavant il voulait forcer les Suisses. L'invasion que ceux-ci avaient faite des terres de Jaques de Savoie, comte de Romont, lieutenant du duc, lui servit de prétexte pour les attaquer. La querelle entre les Suisses et le comte venait d'une charretée de peaux de moutons enlevée par ses gens à des marchands bernois et fribourgeois.

L'entreprise du duc ne lui fut pas favorable ; il perdit son infanterie et son riche équipage à Grandson, le 2 mars 1476, et près de 18,000 hommes devant Morat, le 22 juin suivant ; et après cela ayant osé attaquer Nancy avec 3,000 hommes seulement, il y fut tué le 5 janvier 1477. »

C'est donc grâce à quelques peaux de moutons que nos ancêtres ont vaincu à Grandson et à Morat, et que la Suisse, affermissant dès lors ses libertés et s'emparant du Pays de Vaud, nous ne sommes pas restés Bourguignons.

A propos de la fête de Morat, le *Journal de Fribourg* raconte ce charmant épisode :

« L'entrée des chanteurs de Thoune dans les murs de Morat, le 21 juin, a été surtout vivement acclamée, et voici à quelle occasion. L'épisode n'est pas dépourvu d'intérêt :

Morat possède, entre autres antiquités, un hôtel d'une ancienne réputation, qui porte comme enseigne l'aigle impériale à double tête. Cette vénérable auberge existait déjà, dit-on, en 1476, et offrit l'hospitalité aux troupes de la garnison de Boubenberg.

Après la grande journée de Morat, la ville déblo-

quée, le contingent de Thoune entra à Morat et tout naturellement vint tomber à l'auberge de l'*Aigle*. On y fit bombance, forte bombance, au dire de la tradition, mais quand l'aubergiste voulut réclamer ce qui lui était dû et présenter la carte à payer, le contingent de Thoune, qui avait cependant d'argent bourguignon plein ses poches, avait disparu. L'aubergiste protesta, ses plaintes furent entendues en haut lieu ; une longue correspondance diplomatique s'engagea, mais d'écus onques n'en vit point.

Les chanteurs de Thoune, qui défilaient tantôt sous les arcs-de-triomphe érigés à leur adresse, ont voulu faire amende honorable et offrir à l'auberge de l'*Aigle*, devenu hôtel, une réparation tardive. En passant sous l'enseigne, le drapeau s'incline, les chapeaux se lèvent et un hurrah enthousiaste salue l'hôtelier. A la queue de la colonne, deux vigoureux chanteurs portent la caisse aux archives, bondée de papier à musique et de partitions de la cantate : *Da bringen wir das Geld!* « Voici l'argent ! » crie une forte voix, et la foule d'éclater de rire.

Ce qui n'a pas empêché l'aubergiste de l'hôtel de l'*Aigle* de faire payer comptant les gens de Thoune qui lui ont fait l'honneur d'une visite en 1876. »

Une société de pêcheurs, à Bâle.

Voilà une ville où l'on prend la pêche à la ligne vraiment au sérieux. Cette société tient des assises régulières. On se réunit au printemps, en été et en automne. Le prochain concours international s'y tiendra au mois de juillet. Il faut avoir déjà des chevrons pour aspirer au titre de membre ; les nouveaux venus ne sont que justement traités dans leur noviciat quand on les condamne à porter la boîte de vers du président. Je serais fort disposé à approuver ces épreuves préalables qui apprennent aux jeunes élèves la patience et la résignation, deux vertus que le pêcheur à la ligne ne saurait posséder à un trop haut degré.

Il n'y a pas de sociétés sans discours : si le poisson est muet, ce n'est pas une raison pour que le pêcheur mette sa langue dans sa poche. La société de Bâle s'est donc réunie tout récemment pour entendre le discours de son président M. Braum.

« Le pêcheur à la ligne, dit M. Braum, doit donner l'exemple de toutes les vertus.

» Jeunes élèves ! quelles sont donc ces qualités, disons mieux, ces vertus théologiques, indispensables au vrai pêcheur ? Les voici : La vigilance, la rectitude du jugement, la patience, la droiture de l'âme, et, enfin, le stoïcisme.

» La vigilance ! Vous rappelez-vous ce vers de Virgile nous dépeignant les Grecs qui s'avançaient à l'assaut des murs de Troies :

Ibant obscuri sub nocte per umbras.

(Ils se glissaient invisibles sous les ombres de la nuit.)

» Eh bien ! on ne peut mieux dépeindre aussi en deux mots la marche du vrai pêcheur, c'est-à-dire du pêcheur matinal. C'est bien avant l'aube qu'il se lève, car si le poisson est plus matineux que le coq, le pêcheur doit être plus matineux encore que le poisson. Il faut qu'au moment où celui-ci entr'ouvre la paupière aux douces lueurs qui commencent à peine à nuancer l'Orient, l'appât qui doit le tenter soit déjà devant lui : il ne faut pas qu'il ait eu le loisir préalable d'aller récolter hors de ses grottes humides son premier déjeuner, et qu'il rentre déjà repu au gîte, quand le pêcheur se présente avec les éléments de son festin. (Approbation.)

» La veille de la pêche, pour le pêcheur sérieux, c'est la veille des armes ; la veille du soldat sur le champ de bataille ; le fusil sous le bras, la tête sur un affût, le pied déjà engagé sur le chemin de l'honneur et de la victoire. (Bravos prolongés.)

» Jeunes élèves ! si vous voulez être des pêcheurs, sachez que c'est au pied de votre lit, ou sur le cailloux de la grève, et non dans les coussins et la plume, que vous devez passer les nuits avant le combat ! (Mouvement divers.) »

L'étoile polaire et la tête marbrée.

Le pasteur C.... était allé faire visite à son ami Burnand, propriétaire d'une charmante maison de campagne. M. Burnand, qui ne l'attendait pas ce jour-là, enchanté de la surprise, s'empressa de lui offrir quelques rafraîchissements. Puis les deux intimes, bras dessus, bras dessous, firent le tour des bosquets qui ombragent la délicieuse retraite.

Je ne sais comment la conversation tomba sur l'astronomie, science sur laquelle le pasteur C.... avait des connaissances assez étendues.

Burnand, au contraire, n'y avait jamais rien compris. Doué d'une mémoire de poulet et sans cesse distrait, tout ce que le pasteur avait pu lui dire sur ce sujet lui avait échappé. Malgré cela, il avait la manie de vouloir s'occuper des étoiles.

« J'ai complètement oublié, dit-il au pasteur C...., la manière de trouver facilement l'étoile polaire ; fais-moi le plaisir de me l'expliquer. »

— Mais mon cher ami, répliqua le pasteur, la chose est parfaitement inutile ; je l'ai déjà fait vingt fois, et tu ne m'écoutes pas.

— Je t'en prie, explique moi ça ; je suis tout yeux, tout oreilles.

— Eh bien, je vais encore une fois le répéter, mais n'y reviens pas.

— Je t'écoute.

— Tu sais, reprit le pasteur, que la constellation de la *Grande-Ourse* a la forme d'un chariot. Maintenant, si l'on tire une ligne par les deux roues de derrière, et qu'on la prolonge....

— A propos, mon cher, aime-tu la tête marbrée ? dit Burnand.

Le pauvre pasteur astronome, brusquement interrompu, lève les bras au ciel et dit à son ami : « Au nom de Dieu, ne me reparle donc plus jamais de ton étoile polaire ; c'est parfaitement inutile ; tu es trop distrait. »

— Mais, mon brave pasteur, ne te fâches pas, Tu comprends... je ne t'attendais pas pour dîner, et je sais que ma femme n'a aujourd'hui que de la tête marbrée.... Tu disais donc que si l'on tire une ligne en partant de l'étoile polaire....

— Bon, en voilà d'une autre !... Encore une fois laissons le ciel tranquille, et revenons sur la terre. Tiens, allume un bout de Grandson.

Nous apprenons que la *Société l'Union instrumentale* genevoise, sous la direction de M. Bergallonne, doit se rendre au Tir fédéral de Lausanne.

Cette société se fera entendre à la cantine, le samedi 22 juillet, de 9 heures à 11 heures du soir, et le dimanche 23, de midi à 1 1/2 heures.

On tsachão que n'est pas de mepresi.

N'ai-vo jamé z'ão z'u reçu on pétà su lo ge ein vo bailleint 'na dédzallâie avoué cauquon ! Pabin què na ! Mâ vo vo z'étès binsu eimbonmâ on iadzo, que cein vo z'a fé vairé dâi z'épêlués. Eh bin, pé rappoo à cein, vé vo z'ein deré duè que sont dâi toité vretâbliés, vu que le sè sont passâiés dâo teimps dâi vilho fusi.

On certain espèce d'individu que diont que l'étâi on baron, que ne sé pas bin vo deré ào sù son nom, fasâi lo tsachão. On hivai que iavâi destrâ dè nâi on avâi vu on or pé Mourtsi, et noutron gaillâ l'âi alla po tatsi dè lo tiâ, po poâi demandâ la conferta, après. Quand fe lé, ye trovâ lé pas dè la bête et ein lè sédieint permi dâi bossons, la pierra dè son pé-tâiru étâi tchete, po cein que l'avâi trâo âolhiâ lo visse dâo tsin et que l'allâvè trâo chà. Tot d'on coup, reincontrè l'or et sè met vito ein jou ; mâ quand vâo armâ : bernique ! la pierra avâi fotu lo camp. Que faillai-te fêrè ? N'ivâi pas moïan dè sè sauvâ ; l'avâi dâi pecheints sabots dè nâi pé lè pî que lâi gravâvon dè corrè, et l'or étâi quie que lo vouâitivè. Dâo bouneu que sè rappelâ que la de-meindze dévânt, que s'étâi rôssi pé lo cabaret, l'avâi reçu on atout que lâi avâi fé vairè bé ; adon mon gaillâ âovrè lo bassinet, lâi met l'amooce, virè lo bet dâo canon dâo coté dè l'or, approutsè lo bassinet dè sa frimousse, fâ lo poeing et sé fo on pétâ su lo ge. Cein que l'avâi peinsâ, arrevâ : lè z'épêlués dè cé coup dè poeing miron lo fû ào bassinet et crac : lo coup part, et vouaique l'or étâi lè quatro fai ein l'âi...